

**DONNEES SYNTHETIQUES sur la SITUATION FINANCIERE
du DEPARTEMENT de la MEURTHE-ET-MOSELLE
BUDGET PRIMITIF 2013**

**Décret du 27 mars 1993 pris pour l'application
des articles 13 et 16 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992
relatif à l'administration territoriale de la République**

INTITULES	RATIOS
1) Dépenses réelles de fonctionnement / Population	830.48€/hab
2) Produit des impositions directes / Population	292.11€/hab
3) Recettes réelles de fonctionnement / Population	921.39€/hab
4) Dépenses d'équipement brut / Population	126.21€/hab
5) Encours de la dette (y compris dette PPP) / Population	403.93€/hab
6) Dotation globale de fonctionnement / Population	186.02€/hab
7) Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	18.77%
8) Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0.83
9) Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	93.88%
10) Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	13.70%
11) Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	43.84%

Le chiffre de la population est de 729 768 habitants décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010 authentifiant les chiffres des populations du dernier recensement 2008

Le fascicule du budget primitif 2013 peut être consulté à l'accueil de l'hôtel du département – 48 rue du Sergent Blandan – 54000 NANCY